

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-2-6

Séance du lundi 30 juin 2025

TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BARRAGES ET DU CANAL DU RHONE AU RHIN MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À RIVIÈRES DE HAUTE ALSACE ANNÉE 2025

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2422-5 et suivants relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-2-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 - Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 12 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le programme 2025 de travaux de maintenance semi-lourde sur les ouvrages du Haut-Rhin propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) suivants: barrages et Canal du Rhône au Rhin déclassé (CRRD), y compris les tronçons du canal Vauban et de la rigole de Widensolen appartenant à la CeA, tel que précisé en annexe 1 de la présente délibération,
- Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit avec le syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace jointe en annexe 2 de la présente délibération, pour la réalisation de ce programme 2025 de travaux de maintenance semi-lourde sur les barrages et le CRRD, y compris les tronçons du canal Vauban et de la rigole de Widensolen, situés dans le Haut-Rhin et propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace, pour un montant prévisionnel global de travaux arrêté à 515 000 €. Le poste consacré à la sécurisation des accès aux turbines hydroélectriques (60 000 €) nécessaire à leur entretien, fera l'objet d'un remboursement par la Régie électrique,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit avec le syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

- Barrages du Haut-Rhin :

- Canal du Rhône au Rhin déclassé et tronçons du canal Vauban et de la rigole de Widensolen:

Programme	opération	enveloppe	tranche	Nature analytique	Montant
221	P221O006	P221E03	T11	(2545) – 23-2315-731	140 000 €

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

Programme	opération	enveloppe	tranche	Nature analytique	Montant
221	P221O006	P221E03	T11	(2545) – 23-2315-731	375 000 €